

# Selarl SILEX - Maître Stéphane IMBERT



Avocat au barreau de Nice - 19 Rue de la Préfecture – 06300 NICE  
Tél. 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - site : silex-avocats.com

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE**

Dans un immeuble sis à NICE (06300) 20 Quai Lunel  
**UN APPARTEMENT** au 3ème étage

## **ADJUDICATION JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018 à 9h**

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Nice, au Palais de Justice,  
Place du Palais à Nice - Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de Nice est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation – Description** : dans un immeuble sis à NICE 20 Quai Lunel, élevé d'un rez-de-chaussée avec caves, de trois étages et mansardes, cadastré section KM n° 38 pour 18 a 45 ca, savoir :

Lot 123 : UN **APPARTEMENT** au 3ème étage, de 39,70 m<sup>2</sup>, comprenant une entrée, cuisine, séjour, alcôve, salle de bains avec wc, placards – et les 6/800e indivis des parties communes.

Le bien est libre de toute occupation et location. Syndic : AGENCE DU PORT 28 boulevard Stalingrad CS 40557 – 06359 Nice Cedex

**Nom et qualité des parties – Procédure** : cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental Des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Madame Marie Josée Barbe SCHETZ, décédée le 28 janvier 2014 à SAINT ETIENNE DE TINEE (06).

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 7 mars 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Nice, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

**Mise à prix** : outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**QUATRE VINGT DIX MILLE €**

**90.000 €**

**Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes**

**Paiement du prix** : l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le

Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.

La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation** : les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée** : si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuites de vente** : l'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA)

**Fait et rédigé à NICE par  
Maître Stéphane IMBERT, avocat**

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n° 18/128, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 4 juillet 2018 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

**Visites : - vendredi 14 septembre 2018 de 10h30 à 12h30 - samedi 22 septembre 2018 de 10h30 à 12h30**